

APPEL A PROJETS

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION *VIVA PESTA !* YVERDON-LES-BAINS

Cahier des charges et objet du mandat



Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets porte sur l'organisation de la manifestation yverdonnoise [Viva Pesta !](#) Il est ouvert à des associations ou à des entreprises ayant leur siège social à Yverdon-les-Bains.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est actuellement à la recherche d'une association ou d'un mandataire qui souhaite organiser cette manifestation dès 2026 et pour les années à venir. Le mandataire prendra en charge l'organisation et la communication de la manifestation dans son ensemble.

Les candidats à cet appel à projets ont la possibilité de répondre également à l'appel à projets pour la manifestation du 1^{er} août à la Plage, qui se fait en parallèle de celui-ci, à condition qu'une cohérence et que le projet proposé le justifie. Afin de sélectionner les meilleurs projets, la Ville se réserve le droit de vous attribuer l'organisation d'un des événements même si vous avez répondu aux deux projets.

Concept de la manifestation et valeur

Viva Pesta ! est une manifestation populaire qui prend place au cœur de la cité yverdonnoise, sur la place Pestalozzi. Elle propose à la population d'Yverdon et région ainsi qu'aux touristes, un moment de rencontre, festif et convivial. Il s'agit d'une manifestation accessible à toutes et tous qui offre des activités et animations variées.

Il est attendu du mandataire qu'il propose un concept innovant et qui répond aux besoins suivants:

1. L'interactivité avec le public
2. Des animations populaires diversifiées et inclusives
3. La promotion de la production locale et régionale
4. La collaboration avec les milieux associatifs culturels et socioculturels de la région
5. La collaboration avec les institutions culturelles, touristiques et économiques locales et régionales
6. L'accessibilité à un large public
7. La durabilité
8. La gratuité de la manifestation

Calendrier

Afin que les manifestations puissent se tenir dès l'édition 2026, le planning suivant est prévu :

- 15 août 2025 : Lancement de l'appel à projet
- 14 septembre 2025 : Echéance pour l'envoi des questions, par écrit.
- 30 septembre 2025 : Réponses collectives à l'ensemble des questions reçues
- 15 octobre 2025 : Délai de remise des dossiers de candidature à l'appel à projets
- Novembre : Choix du candidat et validation municipale
- Décembre 2025 : Début du travail du lauréat.

- Fin Janvier 2026 : Présentation du projet et du budget définitif au SCU par le/les mandataire/s retenu/s
- Eté 2026 : 1^{ère} édition

Rendu de l'appel à projets

Les structures souhaitant participer à cet appel à projets doivent transmettre au Service de la culture, dans les délais détaillés précédemment, les éléments listés ci-dessous :

- Un exposé général du projet de la manifestation, avec une présentation d'une programmation fictive
- Un projet de plan d'implantation type
- Un budget estimatif, comprenant un plan de financement détaillé
- Une planification temporelle de l'organisation de la manifestation
- Un plan de communication prévisionnel
- Une liste des partenaires et mandataires prévisionnels (infrastructures, F&B, etc.)
- Les statuts de votre organisation
- Un organigramme de la structure d'organisation prévisionnelle, ainsi que les C.V. des personnes qui chapeauteront l'organisation de l'évènement.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus dans l'appel à projets.

Critères de sélection et méthode d'évaluation

Le projet lauréat sera sélectionné par la Municipalité, sur proposition de son Service de la culture qui aura préalablement analysé les documents rendus par les candidats (voir liste des documents ci-dessus) et évalué les projets.

L'analyse se fera selon quatre critères qui seront pondérés ainsi :

- Organisation : 30%
- Accessibilité : 30%
- Originalité et qualité : 20%
- Durabilité : 20%

Chaque critère sera détaillé par une liste de sous-critères (voir le détail ci-dessous) qui permettront d'évaluer les dossiers. Pour chaque sous-critère, une note allant de 1 à 5 sera allouée. Une moyenne sera ainsi calculée pour chaque critère et pour l'ensemble du projet. C'est cette note obtenue qui permettra ensuite à la Municipalité de faire un choix. Les recours contre la décision municipale ne seront pas admis.

Organisation du projet – pondération 30%:

- Le projet se définit par une organisation rigoureuse (composition de l'équipe d'organisation, organigramme) et les personnes en charge de l'événements ont des compétences adaptées à l'organisation d'événement ;
- Le projet est doté d'une planification temporelle claire ;
- La structure financière du projet est claire et réaliste ;
- La subvention allouée ne couvre qu'une partie (40% maximum) du budget de fonctionnement global et le projet prévoit des sources de financement diversifiées (autres recherches de fonds et recettes propres) ;

- Le projet prévoit une juste rémunération des parties prenantes, dans le respect des recommandations en vigueur.

Accessibilité – pondération 30 % :

- Le projet est une proposition populaire et festive ;
- Le projet est inclusif au regard de la diversité potentielle des publics yverdonnois.
- La manifestation est entièrement gratuite ;
- La programmation offre des activités accessibles et variées pouvant répondre à l'intérêt de différents publics ;
- La programmation prévisionnelle inclut des partenaires permettant de favoriser l'inclusion de publics diversifiés ;
- Le plan de communication prévisionnel prévoit des mesures spécifiques visant à inclure des publics diversifiés ;
- Les infrastructures sont adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Originalité du projet – pondération 20 % :

- Le projet artistique se démarque par sa cohérence et son originalité, exprimées dans le contenu, la forme et les moyens artistiques mis en place ;
- Le projet se distingue de l'offre locale existante ;
- Le projet est ancré dans le tissu culturel, économique et social local et des partenariats avec ce dernier sont établis.
- Le projet entre en adéquation avec les axes du [Plan directeur de la culture 2030 de la Ville d'Yverdon-les-Bains](#).
- La programmation tend à promouvoir la création locale et régionale.

Durabilité – pondération 20 % :

- Les prestataires prévisionnels du projet (infrastructures, etc.) sont principalement locaux ;
- La manifestation prévoit un plan d'action afin de minimiser ses déchets et de favoriser le recyclage (ex : vaisselle réutilisable) ;
- Les infrastructures sont pensées dans un souci d'économie et de mutualisation avec le tissu culturel, économique et social local ;
- Les dimensions sociales de la durabilité sont également prises en compte dans la programmation, la communication et la structure d'organisation (parité au sein des équipes et de la programmation, par exemple).

Votre dossier est à remettre par email au plus tard **le 15 octobre 2025**.

Les questions sont à adresser uniquement par écrit d'ici au 14 septembre, une réponse commune et identique sera faite à toutes les personnes répondant à l'appel à projets, le 30 septembre 2025.



CH-1400 Yverdon-les-Bains

Dans le cadre de ces appels à projet, la personne de contact est :

Gwendoline Barreto
Conseillère culturelle
Ville d'Yverdon-les-Bains
Gwendoline.barreto@yverdon-les-bains.ch

Viva Pesta : spécificités

Site Internet de l'édition 2025

<https://www.yverdon-les-bains.ch/vivapesta/programme.html>

Emplacement

La manifestation se déroule au cœur de la vieille Ville, sur la [Place Pestalozzi](#). Elle pourrait s'étendre aux rues piétonnes adjacentes (rues du Lac, du Milieu, du Four).



Horaires

Tous les jeudis de l'été de fin juin à mi-août (dernier jeudi des vacances scolaires vaudoises), à l'exception du weekend du Festival du Castrum où la manifestation n'a pas lieu.

Les horaires actuels d'ouverture du site de la manifestation sont de 17h00 à minuit.

Public

Actuellement, la manifestation accueille entre 200 et 400 personnes par soirée.

Budget de la manifestation

La manifestation est subventionnée par la Ville d'Yverdon et son Service de la culture à hauteur de CHF 65'000.-. Il est attendu du mandataire une recherche de fonds complémentaires afin de compléter le budget de la manifestation.

Le mandataire devra adapter la réalisation de la manifestation aux moyens financiers qu'il a pu réunir. Il présentera au Service de la culture d'Yverdon, en amont de la manifestation, un budget détaillé et rendra ses comptes révisés au Service de la culture à la fin de la celle-ci.

L'équipe d'organisation de la manifestation porte l'entière responsabilité de la manifestation et de son budget. La Ville ne peut en aucun cas être tenue responsable de problèmes financiers et n'apporte pas de garantie de déficit.

Cadre de collaboration

Engagement des collaborateurs et collaboratrices artistiques, techniques et administratifs

Une fois les concepts définis et leur pertinence financière vérifiée, le mandataire s'adjoindra la collaboration des personnes nécessaires à la réalisation des projets proposés. Il pourra s'agir aussi bien de professionnel·les que de bénévoles. Ils et elles seront responsables de l'engagement et de la rémunération de tous·tes les collaborateur·rices. Quelle que soit la constitution de l'équipe, les organisateur·trices veilleront à garantir sa qualité et son professionnalisme. Une juste rémunération des professionnel·les est également demandée.

Le Service de la culture accompagne les personnes organisatrices et facilite autant que possible les démarches avec les partenaires communaux, selon des modalités et dans des limites à préciser. Les organisateur·trices ont également sous leur responsabilité la promotion des événements (plan de communication, affiches, flyers, contacts avec les médias, toutes formes de publicité).

Convention

La première édition sera une année test. Après celle-ci, si les parties sont satisfaites, la convention entre la ville et la structure organisatrice pourra être reconduite pour une durée de 3 ans.

La convention assurera le cadre financier et le concept de la manifestation. La structure organisatrice de la manifestation sera encadrée par le Service de la culture selon les procédures usuelles propres au Service. La manifestation sera évaluée au terme de chaque édition. Le Service de la culture se réserve le droit de mettre un terme à la convention si celle-ci n'est pas respectée.

Collaboration avec le Service de la culture et les Service de la Villes

Le Service de la culture qui subventionne cette manifestation est l'interlocuteur principal dans le développement du projet. C'est avec ce service qu'auront lieu les échanges réguliers au sujet de l'organisation des manifestations. Le Service de la culture se positionnera comme conseiller et facilitateur dans les démarches, notamment auprès des autres services de la ville. Un soutien pour la communication se fera également par le Service.

Par ailleurs, les organisateur·trices devront contacter les services de police et de sécurité municipaux, afin de répertorier en amont toutes les contingences incontournables dans ce domaine. Ils devront mettre au point avec ces services les stratégies nécessaires. De même, ils collaboreront avec le Service des énergies et avec celui de Mobilité et infrastructures pour les questions d'arrivées d'électricité, d'aménagement de places, de nettoyages, etc. D'autres contacts avec les autres services sont également à envisager, selon les projets.



CH-1400 Yverdon-les-Bains

Il est attendu que les organisateurs·trices travaillent, autant que possible, avec les acteur·rices culturel·les, les sociétés locales et les entreprises de la ville et de la région.

Responsabilité

Les organisateurs·rices assureront la coordination de toutes les instances impliquées afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation. Ils porteront la responsabilité totale du bon déroulement de la manifestation.